



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne

**MAIRIE DE HAUTEVILLE**  
**Place de la Mairie**  
**51290 HAUTEVILLE**

Dossier suivi par : Arnaud DESCHAMPS

Objet : demande de permis de construire

A Reims, le 10/02/2023

numéro : pc28622o0002

demandeur :

adresse du projet : LA HAIE RIQUENAC 51290 HAUTEVILLE

SA C.P.E.S CHENET - M PETIT JEAN-  
FRANCOIS  
330 RUE DU MOURELET  
84000 AVIGNON

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 08/12/2022

reçu au service le : 11/01/2023

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Afin de s'insérer harmonieusement dans le tissu paysager environnant, le projet doit participer ainsi à la mise en valeur de ses qualités patrimoniales.

C'est pourquoi, il conviendra de tenir compte des recommandations suivantes :

- au regard de la hauteur totale des installations (près de 5 mètres de haut), un traitement paysager sera réalisé sur les franges du terrain d'assiette du projet ;
- ce traitement paysager consistera en la réalisation de merlons d'une hauteur d'au moins 3 mètres, et densément plantés (arbres et arbustes d'essences et de gabarits variés) pour limiter l'impact paysager du projet ;
- les façades des bâtiments techniques (postes de livraison) seront traités à l'aide d'un bardage en bois posé à lames verticales ;

- les panneaux photovoltaïques seront traités anti-reflets.

L'architecte des Bâtiments de France

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Arnaud DESCHAMPS